

RÉUNION  
PUBLIQUE

TRAVAUX  
DE DÉPOLLUTION  
SITE BIG BENNE  
ET ECO BENNES

VENDREDI  
13 SEPTEMBRE  
2024 | 18H

MAISON POUR TOUS  
17, CHEMIN DES MINES (11<sup>e</sup>)

Vendredi 13 septembre 2024

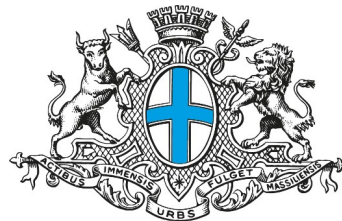
Ville de Marseille - Service de l'Urbanisme - 17, chemin des Mines - 13011 Marseille - 09 49 39 39 39



VILLE DE  
MARSEILLE

# Jean-Pierre COCHET

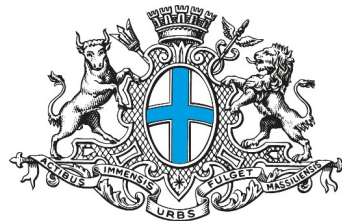
Adjoint au Maire de Marseille en charge de la sécurité civile, de la gestion des risques et du plan communal de sauvegarde



VILLE DE  
MARSEILLE

# Christine JUSTE

Adjointe au Maire de Marseille en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville



VILLE DE  
MARSEILLE

# Alexandre LION

# Steffy BERNARDOT

Direction Régionale de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA  
Unité Installation Classée pour la Protection de  
l'Environnement (ICPE) / Inspection  
Environnement





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Mise en sécurité du site **ECO BENNES / BIG BENNE**

Réunion Publique du 13/09/2024

# Sommaire

**1. Présentation du site et  
contexte d'intervention de  
l'ADEME**

**2. Chantier à venir**

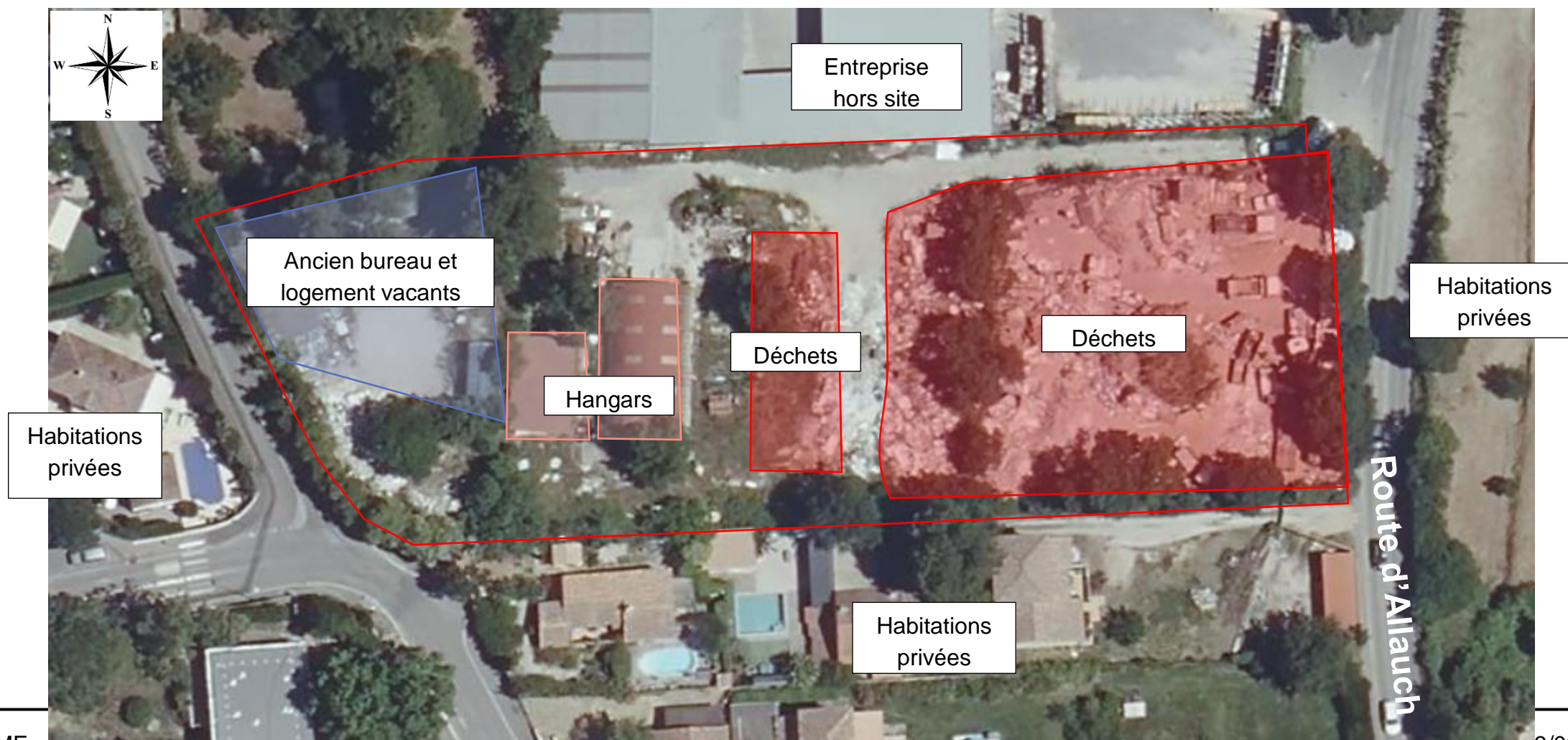
**3. Planning**



# 1. Présentation du site



# 1. Présentation du site et contexte





# Déchets non dangereux non inertes

- ❑ 6 000 m<sup>3</sup> de déchets, soit environ 5 000 t
- ❑ Compositions des déchets :
  - ~1000 t à évacuer pour le risque incendie. Bois, plastiques, tôles, métaux, déchets divers...
  - ~4000 t gravats + fines représente



# Déchets dangereux

## ❑ Déchets dangereux :

- Principalement des huiles et fluides sans émission de composés volatils ;
- Bouteilles de gaz, pâteux non chlorés, aérosols, etc...
- Volume total estimé à maximum 2 000 L

## ❑ Amiante à évacuer - *issue d'un dépôt sauvage devant l'entrée du site*



## 2. Chantier à venir



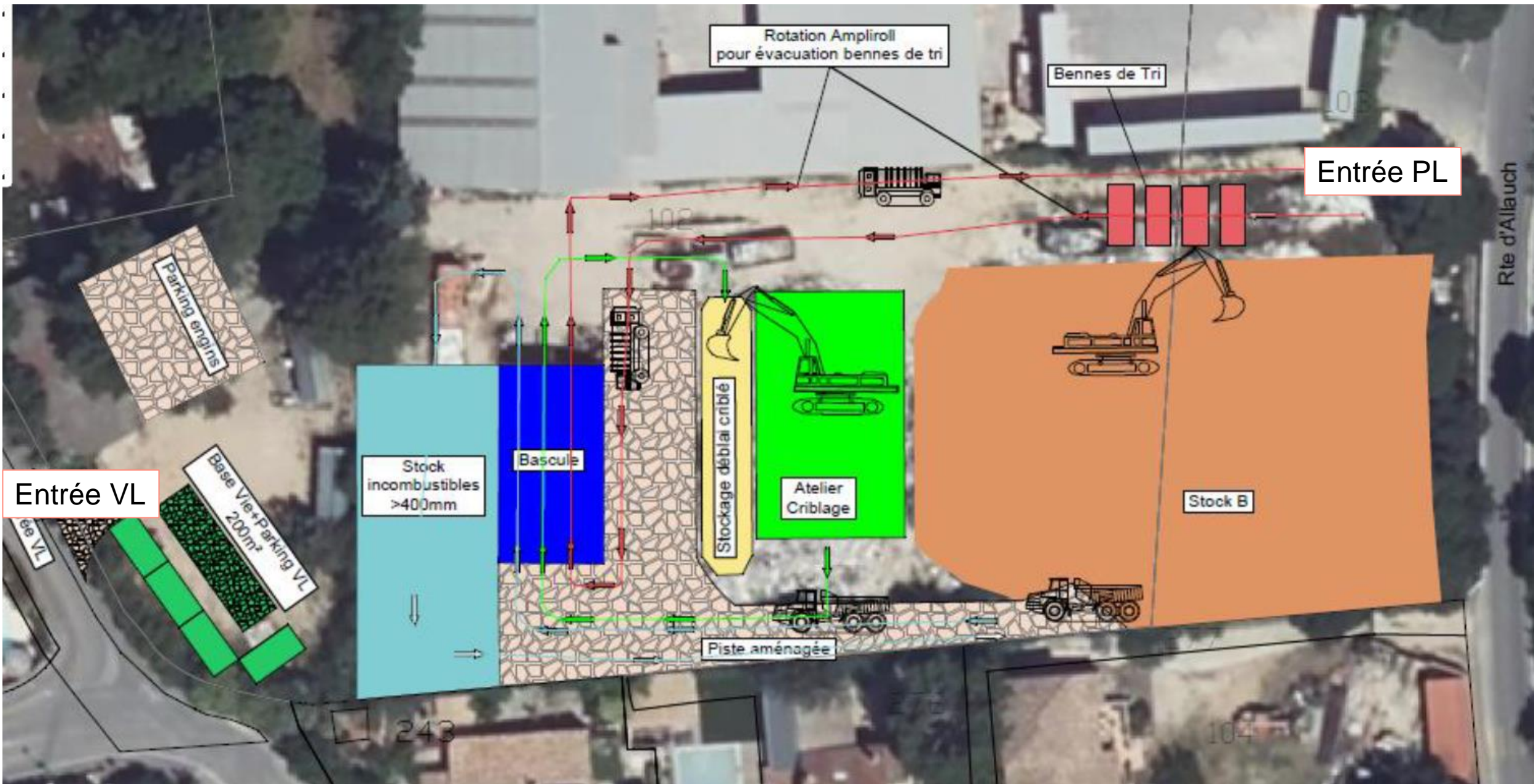
# Chantier

Intervention de l'ADEME sur demande de l'Etat, mandatée par Arrêté Préfectoral dans le cadre d'une mise en sécurité d'un site présentant une menace : risque incendie.

« [...] Gérer les déchets non dangereux présentant un risque incendie et les déchets dangereux, dont ceux amiantés [...] »

Opérations prévues :

- **Gestion hors site** des déchets dangereux dont amiante
- **Tri sur site** à l'aide de pelles mécaniques et d'un crible
- **Gestion hors site** des déchets combustibles dont bois, plastiques, papier, cartons, palettes, métaux, etc...
- **Stockage sur site** des déchets non combustibles dont gravats, fines terreuses



# Contrôle des nuisances

Abatement des poussières :

- Brumisation des zones de travail
- Arrosage des pistes de circulation sur site
- Aspiration des poussières issues du crible

Réduction du bruit :

- Respect des horaires de chantier – 8h00 à 17h00
- Matériel aux normes
- Arrêt des machines pendant les pauses
- Criblage limitée entre 2 et 4 semaines

Limitation de l'impact sur le trafic routier :

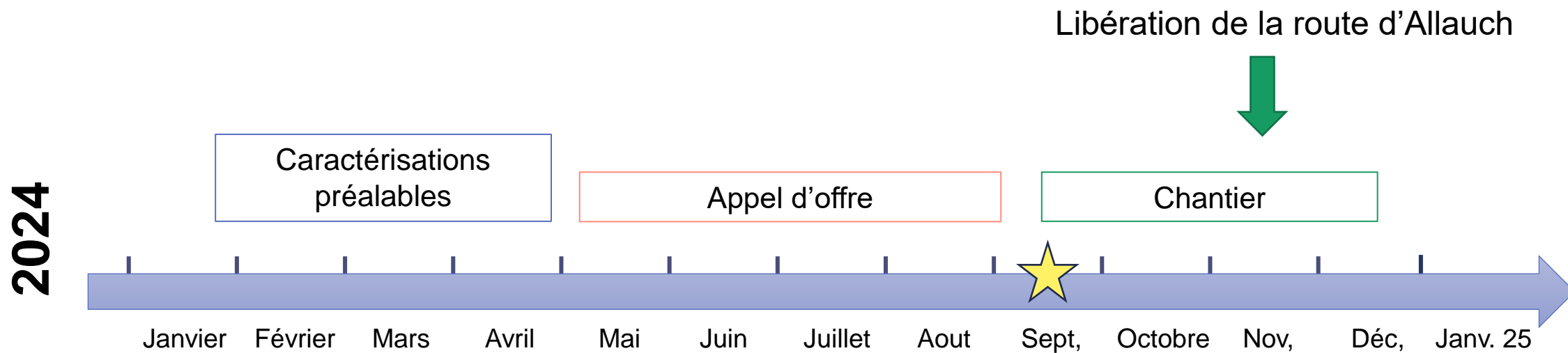
- Livraisons tôt le matin
- Pas d'attente sur la chaussée
- Quelques camions par jour



# 3. Planning



# Planning de mobilisation de l'ADEME







# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service SITESOL**  
Contacts : Pierre Jolly

